



ecomaison

Plans de Prévention et d'Eco-conception

Article 72 loi AGEC

11/12/2023

Présentation des intervenants



Céline RAMOS

Responsable Grands
Comptes Jouets

Ecomaison



Clément NGUYEN

Chef de projets des services
adhérents

Ecomaison

Ordre du jour

1

Définition

Cadre réglementaire

Enjeux

2

Calendrier d'application

3

Le PPE individuel

4

Les PPE communs

5

Déposer son plan ou adhérer au plan commun



ecomaison

1. Définition, cadre réglementaire et enjeux

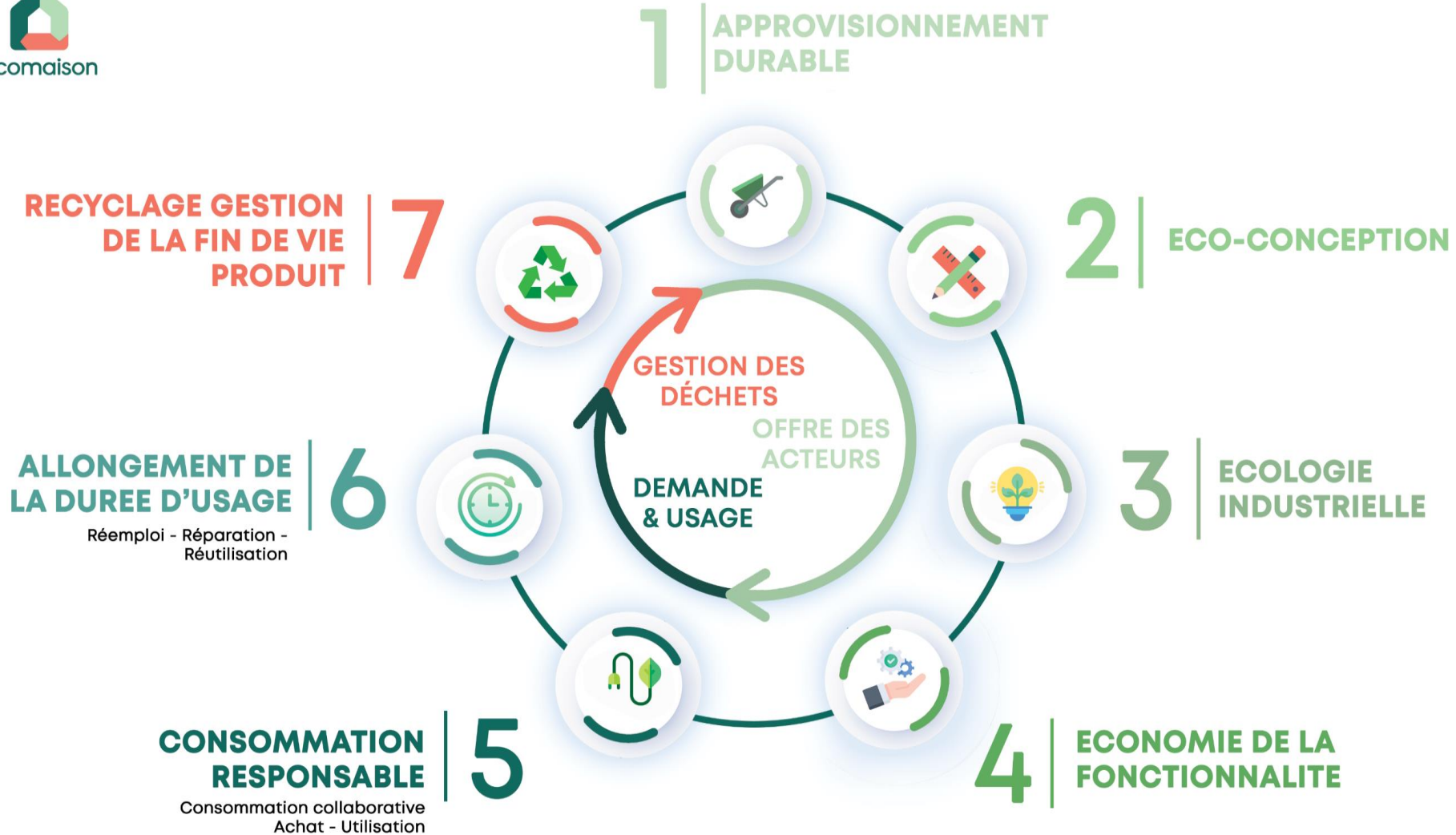
11/12/2023

L'éco-conception

Une approche multi-étapes du cycle de vie du produit



L'éco-conception un des 7 piliers de l'économie circulaire



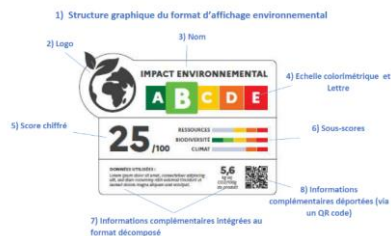
Le contexte réglementaire en éco-conception



- ▶ **Article 72, loi AGEC** : Plans de prévention et d'éco-conception
- ▶ **Article 13, loi AGEC** : Information du consommateur (QCE)

Article 13 loi AGEC (fiche dématérialisée sur les caractéristiques environnementales des produits) : Incorporation de MPR, recyclabilité, présence de substance dangereuses

- **Article 2 loi Climat et résilience (ex-article 15 loi AGEC)**



Commission européenne

- ▶ **ESPR** : Nouveau règlement sur l'éco-conception des produits durables notamment les meubles, matelas et vêtements **(en projet)**

- ▶ **Le nouveau passeport produit numérique**

Améliorer la traçabilité des produits et harmoniser l'information des consommateurs



L'article 72 de la loi AGEC

► Art. L. 541-10-12

« Tout producteur mentionné à l'article L. 541-10-1 est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national. »

Les 3 axes prioritaires :

1. **Réduire l'usage de matières non renouvelables**
2. **Maximiser l'incorporation de matières recyclées**
3. **Accroître la recyclabilité du produit** (choix des matériaux et séparabilité des pièces)

Qui est concerné ?

- ✓ **Fabricant**
- ✓ **Importateur / Introduceur (distributeur)**
- ✓ **Vendeur sous son nom ou sa propre marque (marque de distributeur)**
- ✓ **Vendeur de produits en ligne**

Le plan doit être révisé tous les **5 ans**

3 options pour le plan :

- ✓ **Elaboration d'un plan Individuel**
- ✓ **Elaboration d'un plan commun à plusieurs producteurs**
- ✓ **Rattachement au plan commun sectoriel élaboré par Ecomaison**

Pourquoi rédiger un plan d'éco-conception ?

Les enjeux du plan de prévention et d'éco-conception

- Répondre aux obligations environnementales

(loi AGEC, loi Climat et résilience, la commission européenne...)

- Améliorer la circularité de mes produits mis en marché

- Répondre aux attentes des consommateurs

- Innover

- Bénéfices économiques

Etude ADEME
mise à jour
en 2023

[Lien ICI](#)





ecomaison

2. Calendrier Filières EA JJ ABJ

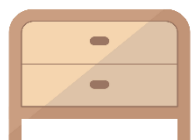
11/12/2023

Le calendrier d'application par REP

Déposer le plan de prévention et d'éco-conception individuel sur l'Espace-services ou se rattacher au plan commun pour chaque filière concernée dans l'Espace services, avant les dates suivantes :

Filières REP

Dates limites



Éléments d'ameublement et de décoration textile

31 décembre 2023



Articles de bricolage et du jardin

30 juin 2024



Jeux et jouets

30 juin 2024



Bâtiment

2025

Le devenir des plans de prévention et d'éco-conception (PPE)

► Art. L. 541-10-12

« Les plans individuels et communs sont transmis à l'éco-organisme mis en place par les producteurs, qui en publie une **synthèse accessible au public**, après présentation à l'instance représentative des parties prenantes de la filière.

L'éco-organisme publie au moins tous les trois ans une synthèse actualisée des plans individuels et communs de prévention et d'écoconception qui lui sont transmis.

Il comporte **un bilan du plan précédent** et définit les **objectifs et les actions de prévention et d'écoconception** qui seront mises en œuvre par le producteur durant **les cinq années à venir.** »

► Le suivi des PEE dans l'Espace Service Ecomaison

Il est primordial d'enregistrer le PPE dans l'Espace services Ecomaison. En effet, l'information est centralisée et il est plus facile de suivre les évolutions.



ecomaison

3. Le PPE individuel

11/12/2023

La trame Excel : présentation de la structure

Plan de prévention et d'éco-conception		Nom de l'entreprise					
		N° identifiant unique					
Date de mise en application	A renseigner						
Date maximum de mise à jour	A renseigner						
Stratégie de prévention et d'éco-conception de l'entreprise							
Organisation des ressources à mobiliser							
Besoins identifiés		Actions à mettre en place					
Organisation							
Processus de décision de la stratégie d'éco-conception							
Ressources humaines							
Création d'une équipe projet							
Connaissances internes en éco-conception							
Accompagnement en éco-conception							
Budget							
Formation							
Formations des collaborateurs							
Outils							
Outils d'évaluation environnementale							
Outils d'aides à la décision							
Outils de diagnostic							
Autres Outils							
Autres processus achats, ventes, relations fournisseurs, ...							
Actions de prévention et d'éco-conception							
Axes de prévention et d'éco-conception	Pistes de prévention et d'éco-conception	Indicateurs et objectifs			Périmètre produit (si produits spécifiques, préciser la part)	Actions à mettre en œuvre	Échéances
		Objectif	Valeur actuelle	Valeur à atteindre			
Conception du produit en vue d'optimiser l'usage des matières	Réduire l'usage de matières non renouvelables						
	Maximiser l'incorporation de matières recyclées						
	Accroître la recyclabilité du produit (choix des matériaux et séparabilité des pièces)						
	Restreindre la présence de perturbateurs du recyclage et de substances préoccupantes						
Conception du produit en vue de prolonger sa durée d'usage	Rationaliser les quantités et la diversité des matières et composants						
	Développer des produits évolutifs, aptes aux mises à jour et réactualisations						
	Standardiser les matériaux, les pièces et les composants						
	Concevoir en vue d'usages et usagers multiples						
Services en vue de prolonger la durée d'usage du produit	Maximiser la robustesse et la fiabilité						
	Assurer la réparabilité (démontabilité, information et pièces détachées)						
	Privilégier les esthétiques ou styles intemporels						
	Sensibiliser le consommateur au bon entretien du produit						
Procédés de fabrication et de distribution	Développer des services de mise à jour / réactualisation du produit (esthétique, logicielle...)						
	Proposer des services de réparation (services à l'utilisateur, mise à disposition de pièces détachées...)						
	Promouvoir des services pour le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement						
	Favoriser la vente de l'usage plutôt que du produit et l'économie du partage						
Conception du produit en vue de limiter les impacts à l'usage	Réduire les consommations et rejets liés aux procédés de fabrication						
	Minimiser les chutes et volumes de production						
	Limiter les étapes, consommations et rejets des étapes de distribution						
	Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables						
Optimisation de l'emballage du produit	Optimiser le rapport poids / volume des produits						
	Développer la traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement et sa maîtrise						
	Limiter les consommations (énergie, eau, consommables, etc) durant l'usage						
	Réduire les émissions et rejets éventuels durant la vie du produit						
		Faciliter les éco-gestes (conso énergie, gestion déchets, bon entretien des produits) par l'utilisateur					
		Assurer la facilité d'entretien					
		Réduction, Recyclabilité, Réemployabilité, Utilisation de matières recyclées			Pensez-aussi aux emballages de vos produits, pour en savoir plus rendez-vous sur l'onglet dédié		
Autres initiatives							
Description d'autres initiatives de l'entreprise							



ecomaison

Re_fashion

ecosystem

CITEO

Les axes de la frame



Actions de prévention et d'éco-conception						
Pistes de prévention et d'éco-conception	Indicateurs et objectifs			Périmètre produit (si produits spécifiques, préciser la part)	Actions à mettre en œuvre	Échéances
	Objectif	Valeur actuelle	Valeur à atteindre			
Réduire l'usage de matières non renouvelables						
Maximiser l'incorporation de matières recyclées						
Accroître la recyclabilité du produit (choix des matériaux et séparabilité des pièces)						

Pistes prioritaires selon la réglementation



ecomaison

4. Les PPE Communs sectoriels

11/12/2023

Les PPE communs sectoriels

► Elaboration de PPE communs sectoriels

Ecomaison vous propose des plans communs pour les filières **DEA, JJ, ABJ**.

Ils ont été élaborés en étroite concertation avec les acteurs de la filière. Ils sont le résultat d'une concertation des différentes parties prenantes.

► Objectifs

Ces plans constituent **un socle d'engagements à minima**, proposés à tous les acteurs de chaque secteur en matière de prévention et d'éco-conception et il ne peut avoir la force et la portée d'un plan individuel qui est le seul à pouvoir traduire la stratégie individuelle de chaque entreprise.



Durée et axes principaux du plan commun

Ce plan est révisé tous les 5 ans. Il peut être **individuel ou groupé à plusieurs producteurs.** Il comporte un bilan du plan précédent et définit les objectifs et les actions de prévention et d'éco-conception qui seront mises en œuvre par le producteur durant les **5 années à venir.**

Il reprend pour les trois filières, les **axes de conception** ciblés par la loi :

✓ **Réduire l'usage de matières non renouvelables**

✓ **Augmenter l'intégration de matières recyclées**

✓ **Améliorer la recyclabilité**

Et aussi :

✓ **Augmenter la durabilité des produits** : conception évolutive, augmentation de la réparation, mise à disposition de pièces détachées.



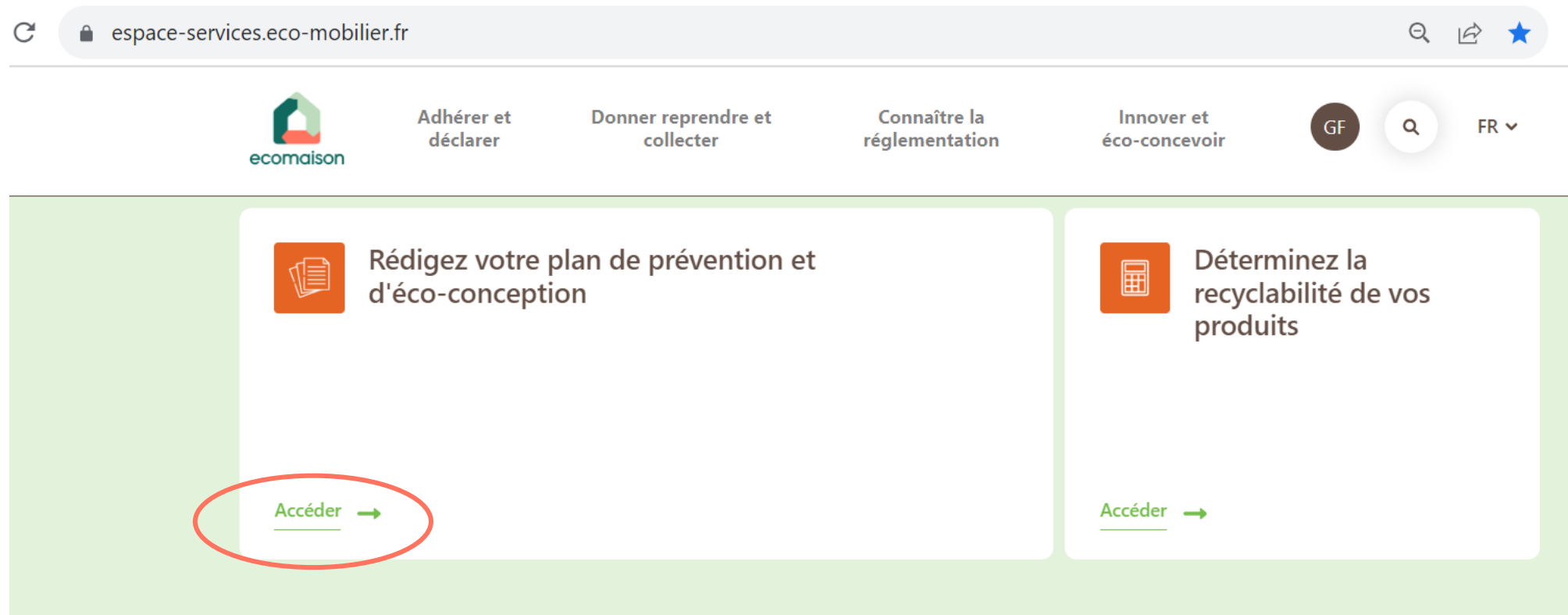
ecomaison

5. Déposer son plan ou adhérer au plan commun

11/12/2023

1. Mode opératoire du PPE individuel sur l'Espace Services

- ✓ Se rendre dans l'Espace Services.
- ✓ Cliquer sur « Accéder » dans le menu « Rédiger votre Plan de prévention et d'Eco-conception ».



The screenshot shows the website 'espace-services.eco-mobilier.fr'. The navigation bar includes the 'ecomaison' logo and several menu items: 'Adhérer et déclarer', 'Donner reprendre et collecter', 'Connaître la réglementation', and 'Innover et éco-concevoir'. There is also a 'GF' button, a search icon, and a language selector set to 'FR'. The main content area features two large white cards on a light green background. The left card is titled 'Rédigez votre plan de prévention et d'éco-conception' and has an orange icon of a document. Below the title is a green button labeled 'Accéder' with a right-pointing arrow, which is circled in red. The right card is titled 'Déterminez la recyclabilité de vos produits' and has an orange icon of a calculator. Below its title is a green button labeled 'Accéder' with a right-pointing arrow.

1. Mode opératoire du PPE individuel sur l'Espace Services

Si l'adhérent a plusieurs établissements, compléter les PPE pour chacun d'entre eux, selon les REP concernées.

Il y a un menu déroulant à disposition avec la liste des établissements.

Plan de prévention et d'éco-conception

Tous les établissements

Eléments d'ameublement

Jouets

Articles de bricolage et de jardin

Plan de prévention et d'éco-conception à compléter

ENTREPRISE 1

Compléter

ENTREPRISE 2

Compléter

1. Mode opératoire du PPE individuel sur l'Espace Services

Trame PPE individuels

- ✓ Choisir « Transmettre un plan individuel »
- ✓ « Suivant »

Plan de prévention et d'éco-conception

[← Retour aux plans d'éco-conception](#)

Etablissement :
N° de compte
Période Du 22/11/2023 au 22/11/2028
Filière : **Éléments d'ameublement**

Étape 1 : choisir le mode de création de votre plan

- Transmettre un plan individuel
- Utiliser le modèle de plan commun

Qu'est-ce que le plan de prévention et d'éco-conception ?

Plan individuel :

En sélectionnant le plan individuel, vous vous engagez à rédiger et mettre en oeuvre un ensemble d'actions traduisant la stratégie de votre entreprise en matière d'éco-conception. Ce plan devra reprendre à minima les axes de conception ciblés par la loi.

Plan commun à votre filière :

En sélectionnant le plan commun à votre filière, vous vous engagez à prendre en compte et mettre en oeuvre un ensemble d'actions partagées par tous les acteurs du secteur et validées par les représentants de votre profession.

Suivant

1. Mode opératoire du PPE individuel sur l'Espace Services

- ✓ « Télécharger la trame » pour récupérer le modèle sous format Excel.
- ✓ Une fois complété : « Importer le fichier »

Plan de prévention et d'éco-conception

[← Retour aux plans d'éco-conception](#)

Etablissement
N° de compte
Période Du 22/11/2023 au 22/11/2028
Filière : **Eléments d'ameublement**
Plan d'éco-conception : **Individuel** ([modifier](#))

Etape 2 : transmettre votre modèle de plan individuel

 Importer fichier

 [Télécharger la trame](#)



Ecomaison vous propose un guide de rédaction

Comment rédiger un plan de prévention et d'éco-conception ?

Eco-mobilier vous propose un guide de rédaction des plans de prévention et d'éco-conception

[Accéder](#)



2. Mode opératoire d'adhésion aux PPE communs par filière

PPE Commun

✓ Choisir « Utiliser le modèle de plan commun »

✓ « Suivant »

Plan de prévention et d'éco-conception

[← Retour aux plans d'éco-conception](#)

Etablissement .
N° de compte
Période Du 22/11/2023 au 22/11/2028
Filière : **Eléments d'ameublement**

Étape 1 : choisir le mode de création de votre plan

- Transmettre un plan individuel
- Utiliser le modèle de plan commun

Qu'est-ce que le plan de prévention et d'éco-conception ?

Plan individuel :

En sélectionnant le plan individuel, vous vous engagez à rédiger et mettre en oeuvre un ensemble d'actions traduisant la stratégie de votre entreprise en matière d'éco-conception. Ce plan devra reprendre à minima les axes de conception ciblés par la loi.

Plan commun à votre filière :

En sélectionnant le plan commun à votre filière, vous vous engagez à prendre en compte et mettre en oeuvre un ensemble d'actions partagées par tous les acteurs du secteur et validées par les représentants de votre profession.

Suivant

2. Mode opératoire d'adhésion aux PPE communs par filière

Pour adhérer aux plans communs, il faut :

- ✓ Télécharger la trame, puis en prendre connaissance,
- ✓ « J'ai lu et accepte les engagements du plan commun et m'engage à le mettre en œuvre »,
- ✓ Faire l'acte positif de cliquer sur « oui »,
- ✓ « Valider ».

Etape 2 : Utiliser le modèle de plan commun



Plan commun
Jouets

 [Télécharger la trame](#)

J'ai lu et accepte les engagements du plan commun et m'engage à le mettre en oeuvre :

Oui

Non

Valider

Les outils sont en ligne

Retrouvez tous nos outils en ligne

[Ecomaison.com](https://ecomaison.com) :

- FAQ
- La trame Excel

Sur votre espace services :

- Le guide de rédaction
- Les plans communs sectoriels élaborés par Ecomaison





Une question ?

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à nous contacter au **0811 69 68 70** ou par e-mail à l'adresse contact@ecomaison.com

Merci de mentionner en objet votre N° de COMPTE Ecomaison à 7 caractères et l'objet de votre demande.

Nous vous répondrons dès que possible.



ecomaison

Merci.